REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune de CESSY

dossier n° AP00107126B0003

date de dépôt : **12/06/2026**
demandeur : **SAS BEAR CESSY représentée par MARCHE Hugo (n° SIRET : 99159145400012)**
pour : **Pose de 2 enseignes**
adresse terrain : **25 rue de la Bergerie 01170 CESSY**

Le Maire
À
SAS BEAR CESSY représentée par MARCHE Hugo (n° SIRET : 99159145400012)
4 rue Emile Zola
42800 RIVE-DE-GIER

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une autorisation préalable d'enseigne le 12/06/2026 pour l'installation de deux enseignes.

Par courrier du 09/07/2026 je vous ai demandé de bien vouloir compléter votre dossier par les pièces suivantes :

- **Formulaire AP Installation Enseigne. Cerfa**
 - Merci de déclarer dans le CERFA l'enseigne Totem
 Pour rappel, selon le règlement RLPI : « Les dispositions générales applicables aux enseignes scellées au sol disposent que le format doit être de 4m² maximum avec une hauteur maximale limitée à 4m. ». Merci de prendre en compte ce règlement pour le totem ;
 - Merci d'indiquer le type d'éclairage pour les enseignes : par projection, par transparence et/ou par rétro-éclairage ;
 - Merci d'indiquer l'extinction prévue entre 23h et 6h du matin ;

- **AP4. Pour les nouvelles installations : accord daté du propriétaire ou du gestionnaire du terrain où est installé le dispositif**
 - Merci de fournir un accord daté et signé du propriétaire de la parcelle ;

Vous deviez adresser ces pièces en mairie dans le délai de 3 mois à compter de la réception de ce courrier recommandé avec accusé de réception, soit le 09/07/2026.

Le délai d'instruction de votre autorisation préalable d'enseigne ne pouvait commencer à courir qu'à compter de la date de réception des pièces manquantes par la mairie. Si votre dossier n'était pas complété dans ce délai, votre demande serait automatiquement rejetée.

Le 09/10/2026, vous n'avez pas déposé l'ensemble des pièces demandées. Votre dossier est refusé tacitement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes meilleures salutations.

Fait à CESSY, le 28 OCT. 2026
Le Maire

Par délégation du Maire

MAIRIE DE CESSY 01 - AIN

Muriel MAY
Adjointe au Maire

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la présente lettre dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. À cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut être saisi par le biais d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr .

AR24

PREUVE DE DÉPÔT ET D'ENVOI
D'UN ERE SIMPLE

N° D'IDENTIFICATION
EV65021908-c77e11bddde171a3c166f4aa5373d79f1f2ffb24b8143b6effadd11a37994d3e

INFORMATIONS EXPÉDITEUR
ads@paysdegexagglo.fr
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX CAPG ADS
135 Rue de Genève
01170 Gex

DESTINATAIRE
SAS BEAR CESSY
hugo.marche-pdv10946@mousquetaires.com
Statut : professionnel
Réf. dossier : AP00107126B0003
Réf. client : 28

DATE D'ENVOI ET DE 1ÈRE PRÉSENTATION
09/07/2026
14:52:04 CET (Central European Time)

PIÈCES JOINTES
- demande de pièces sas bear.pdf (482.13 KB)

RCS CRETEIL - 809 480 122

Conforme à l'article 43.1 du règlement européen eIDAS